



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maisons de retraite

Question écrite n° 3534

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, quelles mesures elle entend prendre afin de renforcer les dotations en personnel des sections de cure médicale des maisons de retraite. On constate dans ce domaine un manque évident de personnel auprès des personnes âgées fréquemment dépendantes. Ainsi en Moselle le taux d'encadrement accepté est de 0,2. Il lui demande si elle entend prendre des mesures significatives permettant, face à un besoin important, d'améliorer la situation des établissements.

Texte de la réponse

Pour les personnels des maisons de retraite médicalisées, la progression récente des forfaits de soins a favorisé une évolution positive de la densité des personnels participant aux soins. Cette évolution s'est élevée à + 3,3 p. 100 en 1991, + 4,6 p. 100 en 1992, + 5 p. 100 en 1993. S'agissant des autres personnels, l'évolution du taux d'encadrement dépend de la politique tarifaire des présidents de conseils généraux.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3534

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1940

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3649